



ACCORD - CADRE DE COOPERATION POUR L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Signature de l'accord-cadre le mardi 27 septembre 2016

sur la réserve naturelle nationale de Wavrans-sur-l'Aa



Sommaire

Programme de la visite

Les parties signataires

Réserves naturelles de France

Le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

Le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Structures impliquées dans l'accueil

Le Conservatoire d'espaces naturels du Nord-Pas-de-Calais

La réserve naturelle nationale de Wavrans-sur-l'Aa

Contenu de l'accord-cadre

Accord-cadre

Collaboration envisagée à l'échelle nationale

Collaboration envisagée à l'échelle territoriale

Mise en œuvre de l'accord-cadre

Quelques données sur les réserves naturelles

Portrait 2016

La sensibilisation dans les réserves naturelles

La commission Education à l'environnement et son engagement en faveur de l'éducation

La charte de l'animation

Les liens forts du réseau avec l'Education nationale

Quelques outils créés par RNF ou en partenariat

Contacts



Programme

Réserve naturelle

Grotte et pelouses Acquin Westbécourt et coteaux de Wavrans-sur-l'Aa



9h15

Rendez-vous rue du Vert Gazon à Wavrans-sur-l'Aa, à l'entrée de la réserve naturelle nationale de Wavrans-sur-l'Aa



10h00

Visite de la réserve naturelle nationale de Wavrans-sur-l'Aa et animation scolaire



11h15

Signature de l'accord-cadre

Interventions :

-  Vincent Santune, Président de Réserves naturelles de France
-  Luc Johann, recteur de l'académie de Lille, représentant la
Ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement
supérieur et de la Recherche
-  Barbara Pompili, Secrétaire d'Etat chargée de la Biodiversité

11h45

Pot républicain (sous réserve)





Réserves naturelles de France

Actuellement, 341 réserves naturelles maillent tout le territoire français, protégeant 2,87 millions d'hectares dont 2,60 en outre-mer. Le travail des professionnels et bénévoles au sein des organismes gestionnaires des réserves naturelles s'appuie sur trois missions : protéger, gérer et faire découvrir ces espaces de nature.

Les réserves naturelles œuvrent depuis 30 ans pour recevoir, sensibiliser et éduquer à la conservation du patrimoine naturel, dans les meilleures conditions scientifiques et pédagogiques. Elles accueillent chaque année plus de 1.5 millions d'élèves par an, de la maternelle à l'université parmi les 7 millions de visiteurs, en métropole et en outre-mer.

Réserves naturelles de France (RNF), association loi 1901, rassemble les organismes gestionnaires des réserves naturelles, les professionnels et les bénévoles en charge de la protection et de la gestion de ces espaces, des experts et organismes de la protection de la nature ainsi que les autorités de classement des réserves naturelles.

L'association a en particulier pour objectifs d'amener les gestionnaires et les professionnels du réseau des réserves naturelles au même niveau d'excellence dans la gestion de l'espace qui leur est confié et d'aider ces organismes et personnes à devenir des acteurs du développement durable de leur territoire. L'association s'est dotée de commissions et de groupes de travail spécialisés qui traitent en particulier du thème de l'éducation à l'environnement et au développement durable.





Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

Le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer concilie les urgences du présent tout en préparant l'avenir. Il définit avec toutes les composantes de la société, les principes d'un nouveau modèle de développement et de société, qui réconcilie le développement économique et l'emploi, l'écologie, le progrès social et la justice climatique. Dans ce cadre, il élabore et met en œuvre des politiques publiques en matière de transition énergétique et écologique vers un développement durable.

Il propose toutes mesures propres à améliorer la qualité de la vie et contribue au développement de l'éducation, de la formation et de l'information des citoyens en matière d'environnement. La mise en œuvre territoriale de ces diverses politiques publiques s'appuie sur l'action menée par les services régionaux et départementaux (DREAL, DEAL, DDT, etc.) et les établissements publics du ministère (tels que l'Agence française pour la biodiversité ou encore les parcs nationaux), dans le cadre de stratégies nationales, plans et schémas régionaux, départementaux et locaux, élaborés en concertation avec les collectivités et les autres acteurs territoriaux.

Rattaché à ce ministère, le secrétariat d'État chargé de la biodiversité concourt à la mise en œuvre des politiques relatives à la gestion de la nature et de la biodiversité terrestre et marine.

En matière de préservation des espaces naturels, la France a mis en place divers dispositifs de protection réglementaire, dont font partie les réserves naturelles qui ont vocation à former un réseau représentatif d'espèces et d'écosystèmes à forte valeur patrimoniale permettant une protection efficace et pérenne d'un espace naturel fragile et remarquable. C'est aussi un instrument de gestion capable d'assurer la conservation et l'entretien du patrimoine. Les réserves naturelles, outre leur rôle premier de protection des milieux et des espèces, présentent une valeur ajoutée évidente pour les territoires, dont les acteurs sont appelés à y jouer un rôle actif. À ce titre, sous l'impulsion des acteurs territoriaux et notamment des gestionnaires, les réserves participent au développement de l'éducation à l'environnement.





Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a pour mission de former les élèves à être les futurs citoyens de demain. Cette mission est mise en œuvre au niveau territorial dans les écoles, les collèges et les lycées généraux, technologiques et professionnels des académies.

Le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche mène une politique nationale de généralisation de l'éducation au développement durable. Cette politique éducative est menée en introduisant les thématiques, les problématiques, les principes et les enjeux du développement durable dans les différents programmes scolaires, dans les enseignements disciplinaires et interdisciplinaires, dans les actions éducatives, dans les formations des enseignants et des personnels d'encadrement.

Cette éducation est aussi généralisée par les démarches globales de développement durable des écoles et des établissements (E3D) et par la production de ressources pédagogiques, ainsi que par de nombreux partenariats. La loi de refondation de l'école du 8 juillet 2013 qui introduit les problématiques d'environnement et de développement durable dans le code de l'éducation ainsi que la généralisation en cours de l'éducation au développement durable offrent un cadre particulièrement adapté aux problématiques d'éducation à l'environnement et au territoire. Chaque académie est placée sous l'autorité d'un recteur, qui préside le comité académique d'éducation au développement durable et qui nomme un coordonnateur académique à l'éducation au développement durable, qui peut être le correspondant de la ou des réserves naturelles présentes sur le territoire académique.



Le Conservatoire gère 89 sites par maîtrise foncière ou d'usage, une réserve naturelle nationale, 20 sites classés réserves naturelles régionales avec 4 projets en cours de nouvelles RNR.

Le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) agit, en partenariat avec les acteurs locaux, les collectivités, les administrations et les associations pour préserver et promouvoir le patrimoine naturel régional.

Ces espaces naturels recèlent une extraordinaire biodiversité : plus de la moitié des espèces connues de la faune et de la flore régionales y est sauvegardée. Pour assurer la protection pérenne de ces espaces, le CEN les acquiert ou passe des conventions pluriannuelles avec leurs propriétaires.

Quatre missions :

- Grâce à des expertises scientifiques, améliorer la connaissance de notre environnement régional ;
- Recenser et préserver les espaces naturels, assurer la pérennité de leur vocation et mettre en œuvre un plan de gestion ;
- Restaurer et entretenir les sites naturels dans un état optimal pour la préservation de la biodiversité, de la géodiversité et des paysages ;
- Amener tous les publics à prendre conscience de la valeur patrimoniale des sites, de leur richesse et de la nécessité de les conserver aujourd'hui pour les générations futures.



Réserve naturelle nationale Grotte et pelouses Acquin-Westbécourt et coteaux de Wavrans-sur-l'Aa

C'est un ensemble de coteaux divisé en deux entités séparées de 4,5 km sur les communes respectives de Acquin-Westbécourt et de Wavrans-sur-l'Aa. Les Monts d'Elnes et de Wavrans-sur-l'Aa représentent la partie méridionale du promontoire crayeux au bout duquel serpente l'Aa. Les pelouses d'Acquin-Westbécourt quant à elles, constituent un espace aux pentes abruptes couvertes d'une mosaïque de pelouses où se mêlent genévriers et arbustes divers formant un complexe paysager remarquable, vestige des anciens parcours à moutons qui jalonnaient les versants crayeux de l'Artois et du Boulonnais.

Utilisé pendant plusieurs siècles pour le pâturage, les pratiques culturelles et agro-pastorales ou encore l'exploitation de la craie utilisée pour la construction des églises du secteur, cet ensemble de coteaux constitue un véritable joyau de biodiversité et un patrimoine naturel remarquable niché au nord de la France.

La diversité et la juxtaposition des milieux (coteaux, prairies, cultures), la présence d'une série de végétations calcicoles et de végétations sèches (sur craies sèches) et plus humides sur les craies plus marneuses lui confère une originalité intéressante.

On y trouve un site majeur d'hivernage pour plusieurs espèces de chauve-souris (Murin à oreilles échancrées, Murin des marais), ainsi que des milieux favorables aux insectes : le Dectique verrucivore, l'Argus frêle et l'Hespéride de la sanguisorbe.





Accord-cadre de coopération pour l'éducation à l'environnement et au développement durable



Chacun des signataires de cet accord-cadre a des responsabilités dans la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, dans la loi pour la reconquête de la biodiversité de la nature et des paysages et la Stratégie nationale Biodiversité, ainsi que dans la politique de généralisation de l'éducation au développement durable du Ministère de l'Éducation nationale, et la circulaire d'instruction du 4 février 2015, relative au déploiement de l'éducation au développement durable dans l'ensemble des écoles et établissements, d'où la forte volonté de travailler conjointement dans les domaines de la sensibilisation, de l'éducation et de la formation à l'environnement et au développement durable.

Cette coopération portera sur les enjeux liant la biodiversité, la géodiversité et le développement durable dans l'objectif de concourir à la transmission de savoirs, savoir-faire, savoir-être et aptitudes à être curieux, ouverts, pour pouvoir faire des choix éclairés et responsables, en particulier pour promouvoir la reconquête de la biodiversité, de la géodiversité, de la nature et des paysages.



Collaboration envisagée à l'échelle nationale



Les signataires de la convention s'engagent à travailler conjointement sur :

- ❖ **l'enrichissement de la pédagogie** de l'éducation à l'environnement et au développement durable en lien avec l'évolution des connaissances scientifiques et techniques ;
- ❖ **le soutien par l'expertise** à l'intégration des problématiques liées à la biodiversité, dans les **formations professionnelles initiales et continues**. Ce soutien permettra notamment d'accompagner et de faciliter la mobilisation des filières et des métiers liés à l'économie verte, dont l'un des axes est l'amélioration du bien-être humain pour laquelle la découverte nature est primordiale ;
- ❖ **la production de ressources, de documents de références et leur diffusion** auprès des réserves naturelles, du réseau de création et d'accompagnement pédagogiques (CANOPE), des enseignants du primaire et du secondaire, des conseillers pédagogiques Sciences et Environnement et inspecteurs de l'éducation nationale (IEN), pour l'accompagnement pédagogique et scientifique de l'éducation à l'environnement et au développement durable ;
- ❖ **la mise en commun des expertises** lors d'opérations nationales multi-partenariales.



Collaboration envisagée à l'échelle territoriale



Les services des structures des trois signataires souhaitent permettre le développement d'une culture commune sur les enjeux de la biodiversité, la géodiversité et du développement durable, selon trois axes de travail :

1. La mise en synergie de leurs expertises propres, dans le cadre de **l'élaboration d'offres de formations continues** pour les différents personnels de la communauté éducative ainsi que celles d'autres professionnels des territoires ;
2. La mise en œuvre de **projets académiques et le développement de « démarches globales de développement durable des écoles et des établissements»** (E3D) ainsi que la production de ressources pédagogiques en lien avec les enjeux de développement durable ; en particulier, le soutien aux initiatives permettant de faire entrer la nature dans les écoles et les établissements scolaires ;
3. Le **développement et la mise en œuvre de projets** d'éducation à l'environnement et au développement durable afin d'inviter le plus grand nombre de citoyens à découvrir la nature au sein des réserves naturelles, en particulier, sur les liens entre l'Homme, ses cultures et la nature.



Mise en œuvre de l'accord-cadre



Conclu pour une période de trois ans, le présent accord-cadre de coopération contribue à la mise en œuvre des objectifs de la généralisation de l'éducation au développement durable, de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages et de la Stratégie nationale Biodiversité et de la Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable.

La mise en œuvre du programme annuel de travail se réalise en mutualisant les moyens disponibles (financiers, humains et matériels) dans la mesure des capacités des signataires partenaires et quand cela est possible. Cette dernière peut s'entrevoir sous diverses formes, rencontres, réunions, appels à projets, etc.

Ce travail fera l'objet d'un bilan, intégré au dispositif de suivi de la mise en œuvre des conférences environnementales, de la Stratégie nationale pour la biodiversité et de la Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable.

La mise en œuvre de l'accord-cadre se réalise sous la responsabilité d'un comité de pilotage regroupant les représentants des trois partenaires.



Quelques données sur les réserves naturelles

Portrait 2016



Les réserves naturelles contribuent à 25 % de la stratégie nationale de création d'aires protégées (SCAP) pour près de 2000 km² de surface protégée en métropole

Près de 80 % des organismes gestionnaires gèrent un site Natura 2000

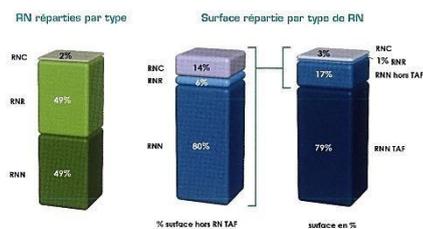
Les réserves naturelles métropolitaines sont situées à moins de 50 km de chaque citoyen

50 % des réserves naturelles accueillent des chantiers de réinsertion

On dénombre plus de 7 millions de visiteurs par an dans les réserves naturelles, dont 25% de scolaires ou d'étudiants

Chiffres clés - Données administratives

340 RN protègent 28 741 km² de nature



653 adhérents dont 435 personnes physiques (67%) et 218 personnes morales (33%)

221 organismes gestionnaires de RN de statuts différents, dont 185 adhérents



90% des réserves naturelles sont ouvertes au public



La sensibilisation et l'éducation à l'environnement dans les réserves naturelles



Les réserves naturelles sont des espaces constituant des sites privilégiés d'observation et d'expérimentation. L'éducation à l'environnement et au développement durable est un véritable outil de protection de la nature donnant l'envie et les moyens d'agir en faveur de la protection du patrimoine naturel. Des opérations de vulgarisation scientifique sont quotidiennement menées à destination des citoyens et des acteurs du territoire, répondant pleinement à la feuille de route initiée dans le cadre de la conférence environnementale.

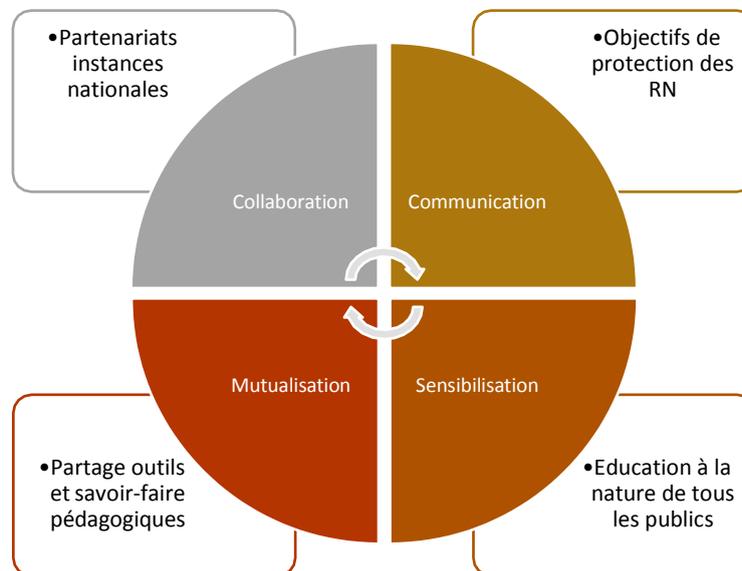
Travaillant en lien avec les écoles et collèges de toutes les académies, en métropole et outre-mer, les compétences des agents des réserves agissant en lien

avec le monde scolaire et le monde de la formation sont reconnues, et de nombreuses réalisations ont déjà eu lieu sur les territoires.

Des collaborations fructueuses avec des conseillers pédagogiques départementaux et des chargés de mission sciences et développement durable de diverses directions académiques ont fait reconnaître les réserves naturelles comme des lieux exceptionnels d'expérimentation à ciel ouvert sur l'environnement et le développement durable.



La commission Education à l'environnement de RNF et son engagement en faveur de l'éducation



Actions :

Les 170 membres de la commission déclinent sur le territoire de leur réserve naturelle les actions de sensibilisation coordonnées par RNF (Journée Mondiale des Zones Humides, Fréquence Grenouille, Fête de la Nature, Journées du Patrimoine, Jour de la Nuit...), et participent à la création d'outils pédagogiques, de guides d'appui à l'accueil de publics spécifiques, au partage de compétences sur l'interprétation des espaces naturels.

Partenariats :

Afin de dynamiser au mieux ces actions et élaborer des programmes de travail, la commission Education à l'environnement est un partenaire actif dans diverses structures et organisations :

- ❖ Plateforme d'écovolontariat "J'agis pour la nature" (chantiers nature),
- ❖ Collectif national Sciences Participatives Biodiversité (structuration et veille, animation d'ateliers nationaux, portage au niveau institutionnel,
- ❖ Collectif français d'éducation à l'environnement et au développement durable,
- ❖ Commission Education/Communication de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature).
- ❖ Réseau Ecole et Nature, pour la mise en place de formations d'éducateurs à la nature sur l'implication des citoyens dans la préservation de la biodiversité.



La charte de l'animation

De nombreux outils et activités sont développés au sein du réseau des réserves naturelles, notamment une charte de l'animation nature qui propose des interventions de qualité, adaptées aux projets des enseignants et aux programmes scolaires. Celle-ci définit les missions, les moyens et méthodes pédagogiques mis en œuvre, soulignant entre autre l'importance de privilégier le terrain, d'utiliser des pédagogies actives développant l'analyse et l'esprit critique en diversifiant les approches. Elle concourt à la transmission des savoir-faire, savoir-être et aptitudes à être curieux, ouvert, pour pouvoir faire des choix éclairés et responsables.

Charte de l'animation dans les réserves naturelles



Les réserves naturelles sont créées par l'Etat qui en délègue la gestion. Les signataires de cette charte considèrent qu'il est légitime que le public bénéficie d'informations sur ces espaces protégés. L'animation devient alors un outil de protection de la nature à part entière. Cette charte a été rédigée dans un souci de qualité et d'efficacité des animations réalisées sur les réserves naturelles. Elle s'adresse tant aux personnes de terrain qu'aux organismes gestionnaires de réserves naturelles susceptibles de s'engager sur des critères de qualité de l'animation.



Une identité forte

La réserve naturelle est l'un des statuts juridiques de protection de la nature le plus fort en France (article L 242 du code rural).

Les réserves naturelles préservent les "joyaux" du patrimoine naturel français. On y protège des milieux et espèces (actuelles ou fossiles) de haute valeur biologique et patrimoniale, dans un contexte local, national ou international.

Au sein de l'organisme gestionnaire de la réserve naturelle, il y a complémentarité et cohérence globale des actions menées par le conservateur, le scientifique, le garde... et l'animateur.

La majorité des réserves naturelles est ouverte au public mais cette ouverture se fait uniquement lorsque les objectifs de protection le permettent.

Des principes fondateurs

Dans les réserves naturelles, l'animation est avant tout un outil de protection de la nature ; en conséquence :

- Les animations sont en totale harmonie avec le plan de gestion et contribuent à la réalisation de celui-ci.

- Les animations intègrent le discours commun des réserves (protéger, gérer, faire découvrir) et mettent en valeur la complémentarité de chacune d'elles au sein du réseau des Réserves Naturelles en France.

- Les animations ont pour but d'initier des savoir-être et des savoir-faire en matière de protection et de respect de la nature en s'appuyant sur des connaissances. Ces attitudes et comportements sont appliqués sur la Réserve Naturelle et transposables à l'extérieur.

Des missions communes

Le plan de gestion prévoit la réalisation d'un plan d'interprétation. Sous la responsabilité du secteur animation de chaque réserve naturelle, le plan d'interprétation intègre les missions suivantes :

- Faire connaître la réglementation de la réserve naturelle et inciter à son respect.
- Réguler la fréquentation pour préserver le site et accueillir le public dans des conditions optimales d'ambiance "nature".
- Favoriser l'intégration de la réserve naturelle dans le contexte local (aider à la résolution des conflits d'usage).
- Faire connaître et comprendre les objectifs et opérations de gestion réalisées sur la réserve naturelle.
- Faire découvrir et comprendre l'intérêt patrimonial de la réserve naturelle :
 - importance de la diversité du patrimoine naturel,
 - irréversibilité de la disparition de certains éléments du patrimoine naturel.
- Donner au public l'envie et les moyens d'agir en faveur de la protection de la nature dans le cadre de la réserve naturelle et hors réserve.
- Faire prendre conscience de l'utilité de l'ensemble des réserves naturelles pour pérenniser le patrimoine qu'elles protègent et le transmettre aux générations futures.

1. Utiliser des méthodes pédagogiques favorisant le respect de l'individu, de sa dignité et de sa faculté de compréhension. Faire appel à du personnel apte à remplir les missions liées à l'animation, et entretenir ses compétences par une formation continue. Rechercher des outils adaptés aux missions de l'animation.

2. Mettre en place une signalétique correspondant à la réglementation et travailler la pédagogie de l'interdit.

3. Canaliser le public par des aménagements attractifs (sentier de découverte, observatoire) et des actions adaptées (groupe de taille réduite...) y compris à l'extérieur du site.

4. Être présent sur le terrain afin d'informer le public et se faire reconnaître comme faisant partie du personnel de la réserve naturelle.

5. Mener des actions de communication spécifiques à la population locale.

6. Faire participer la population locale à la vie de la réserve naturelle.

7. Expliquer l'intérêt de la réserve naturelle et le rôle du personnel.

8. Vulgariser les résultats des études scientifiques réalisées sur la réserve naturelle et intégrer ces données dans les animations.

9. Illustrer la dynamique des systèmes naturels et la complexité des relations entre les éléments qui les constituent.

10. Utiliser une pédagogie active et diversifier les approches (naturaliste, ludique, artistique, sensorielle...) et les démarches de découverte en privilégiant les sorties sur le terrain.

11. Informer sur la complémentarité et la diversité des réserves naturelles et autres espaces protégés.

12. Utiliser les outils communs aux réserves naturelles et autres espaces protégés.





Les réserves naturelles sont de formidables espaces d'investigation pédagogique, de socialisation et de valorisation des espaces ruraux où sont menées des concertations entre différents acteurs du territoire.

- ❖ L'animateur en réserve naturelle est l'interprète, le "passeur de savoirs" (écosystèmes, faune, flore et géologie).
- ❖ C'est un relais précieux des politiques publiques sur le terrain, il crée le lien entre les divers utilisateurs du territoire (acteurs locaux, offices de tourisme, accompagnateurs en moyenne montagne, clubs nautiques, etc.).



- ❖ C'est le médiateur auprès de ceux qui interviennent autour de la RN : élus, riverains, agents techniques des communes, chasseurs, pêcheurs, décideurs, infrastructures touristiques... dont les actions peuvent avoir un impact fort sur la RN.
- ❖ La connaissance du patrimoine véhicule une image positive de l'espace naturel protégé. Localement et globalement, cette image est garante du succès des politiques nationales de protection.



Les liens forts du réseau avec l'Education nationale

Les réserves naturelles œuvrent quotidiennement pour accueillir, sensibiliser et éduquer à la conservation du patrimoine naturel près de 2 millions d'élèves de la maternelle à l'université dans les meilleures conditions scientifiques et pédagogiques. Au sein de chaque réserve naturelle, les animations sont établies en fonction de la fragilité du site. Ces espaces sont des lieux exemplaires où l'éducation à l'environnement s'appuie sur les actions de gestion, la recherche et les suivis scientifiques pour mieux comprendre les moyens mis en place afin de préserver la diversité des espèces et des espaces naturels.

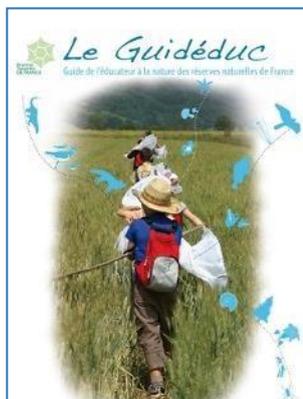
RNF accompagne et aide les établissements scolaires dans leurs efforts d'éducation à l'environnement, au développement durable, à la biodiversité et au respect de la nature, avec une spécificité dans le domaine de l'EEDD en espace naturel protégé et réglementé. Les animateurs du réseau des réserves naturelles ont une connaissance précise des programmes scolaires suivant les niveaux et travaillent en lien constant avec les enseignants de leur territoire.

Exemple de déclinaisons possibles du socle commun de connaissances en collège

7 GRANDES COMPÉTENCES DU SOCLE COMMUN	CE QUE LES ÉLÈVES PEUVENT VIVRE LORS D'UNE ANIMATION EN RÉSERVE NATURELLE
① → La maîtrise de la langue française	<ul style="list-style-type: none"> o Apprentissage d'un vocabulaire spécifique o Lecture de documents (<i>panneaux et fiches pédagogiques, guides naturalistes</i>) o Prise de parole en public, échange oral avec l'animateur nature o Rédaction d'un compte-rendu de visite, d'un journal
② → La pratique d'une langue étrangère	<ul style="list-style-type: none"> o Visite d'une réserve naturelle transfrontalière o Visite d'une réserve naturelle avec des correspondants étrangers
③ → La connaissance des principaux éléments des mathématiques et la maîtrise d'une culture scientifique	<ul style="list-style-type: none"> o Réalisation de mesures et calculs o Réalisation de plans, dessins et graphiques o Démarche expérimentale, approche scientifique o Manipulation d'instruments de mesure et d'observation o Utilisation de clés de détermination dichotomique
④ → La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication	<ul style="list-style-type: none"> o Recherche sur Internet en amont ou en aval d'une sortie en Réserve naturelle o Utilisation d'applications spécifiques pour « Smartphones » (<i>ex. : clés de détermination, chants d'oiseaux</i>)
⑤ → La possession d'une culture humaniste	<ul style="list-style-type: none"> o Découverte des aspects historiques et géographiques de la réserve naturelle o Approche artistique
⑥ → L'acquisition des compétences sociales & civiques	<ul style="list-style-type: none"> o Comprendre et respecter la réglementation de la réserve naturelle o Approche artistique
⑦ → L'accession à l'autonomie & l'acquisition de l'esprit d'initiative	<ul style="list-style-type: none"> o La pédagogie de projet o L'approche pragmatique et citoyenne o Parcours vécu en autonomie au sein de la réserve avec utilisation d'une carte, d'un plan, d'une boussole



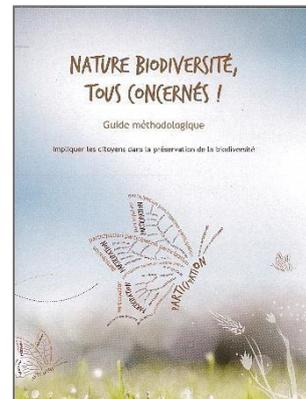
Quelques outils créés par RNF ou en partenariat, utilisés au quotidien par les éducateurs à l'environnement dans les réserves naturelles



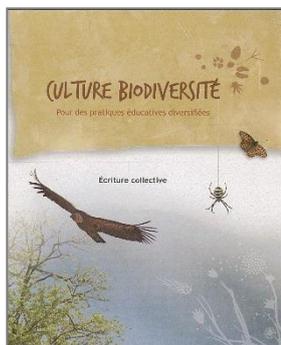
Le Guideduc, guide de l'éducateur à la nature en maternelle, primaire et collège



Jeu sur le cycle de vie des batraciens



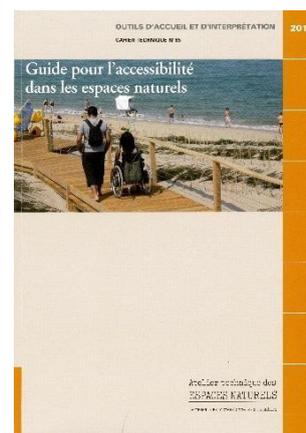
Impliquer les citoyens dans la préservation de la biodiversité



Pour des pratiques éducatives diversifiées



Miniguide sur les amphibiens



Guide pour l'accessibilité dans les espaces naturels

Convivialité Partage d'expériences Création d'outils | *INNOVATION PÉDAGOGIQUE*

Transversalité Culture commune *Echanges avec partenaires*

Professionalisation Mutualisation PROTOCOLES D'ANIMATIONS



Contacts presse

Réserves naturelles de France

Conservatoire d'espaces naturels du Nord Pas-de-Calais

- **Dominique Aubonnet**
Tel : 03.80.48.91.00
dominique.aubonnet-rnf@espaces-naturels.fr
- **Ludivine Caron**
Tel : 03.21.54.75.00
ludivine.caron@espaces-naturels.fr

Secrétariat d'Etat chargé de la Biodiversité

- **Eric Fallourd**
Tel : 01.40.81.88.60
sec-biodiv-presse@developpement-durable.gouv.fr,
- **Emmanuelle Steuperaert**
Tel : 06.77.20.11.36

RESERVES NATURELLES DE FRANCE
Adresse postale : CS 67524 - 21075 Dijon Cedex
Tél. : 03 80 48 91 00
Fax : 03 80 48 91 01
Courriel : rnf@espaces-naturels.fr
www.reserves-naturelles.org

